



Boyer Audit & Conseil

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE

Association déclarée

Siège social : 62 bis, boulevard Charles de Gaulle –
91540 MENNECY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE

Association déclarée

Siège social : 62 bis, boulevard Charles de Gaulle – 91540 MENNECY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois Perret,
Le 25 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
Boyer Audit & Conseil, représentée
par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Boyer', with a long horizontal stroke extending to the right.

Sylvie Boyer

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE

62 Bis boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Bilan et Resultat	2
Annexe	7

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE

Bilan et Résultat

Bilan et Résultat

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE						
BILAN ACTIF						
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025			Présenté en Euros			
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	221 403	118 434	102 969	41,36	119 374	42,89
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	221 403	118 434	102 969	41,36	119 374	42,89
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	74 133	59 566	14 567	5,85	102 579	36,86
Charges constatées d'avance	1 323		1 323	0,53	311	0,11
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	130 125		130 125	52,26	56 042	20,14
TOTAL (III)	205 581	59 566	146 014	58,64	158 932	57,11
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	426 984	178 001	248 983	100,00	278 306	100,00

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	84 665	34,00	82 442	29,62
Excédent ou déficit de l'exercice	14 984	6,02	2 223	0,80
Situation nette (sous total)	99 649	40,02	84 665	30,42
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	64 243	25,80	69 222	24,87
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	163 892	65,82	153 887	55,29
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			51 133	18,37
Provisions pour charges				
TOTAL (III)			51 133	18,37
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	22 500	9,04	22 500	8,08
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 680	3,49	946	0,34
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	45 687	18,35	39 424	14,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	8 224	3,30	6 966	2,50
Produits constatés d'avance			3 450	1,24
TOTAL (IV)	85 091	34,18	73 286	26,33
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	248 983	100,00	278 306	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens			1 800	0,34	-1 800	-100,00
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	178 005	29,00	273 406	52,34	-95 401	-34,88
- dont parrainages	1 760	0,29			1 760	N/S
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	326 424	53,17	205 193	39,28	121 231	59,08
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	57 636	9,39			57 636	N/S
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	18	0,00	15 000	2,87	-14 982	-99,87
Total des produits d'exploitation (I)	562 083	91,56	495 400	94,83	66 683	13,46
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	178 526	29,08	150 741	28,85	27 785	18,43
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 440	0,56	3 171	0,61	269	8,48
Salaires et traitements	244 762	39,87	215 171	41,19	29 591	13,75
Cotisations sociales	73 065	11,90	62 050	11,88	11 015	17,75
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 967	5,21	22 584	4,32	9 383	41,55
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	6 367	1,04	7 890	1,51	-1 523	-19,29
Total des charges d'exploitation (II)	538 126	87,66	461 608	88,36	76 518	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	23 957	3,90	33 791	6,47	-9 834	-29,09
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	661	0,11	1 940	0,37	-1 279	-65,92
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	661	0,11	1 940	0,37	-1 279	-65,92
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	661	0,11	1 940	0,37	-1 279	-65,92
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	24 618	4,01	35 732	5,84	-11 114	-31,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)	51 133	8,33	25 070	4,80	26 063	103,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)	60 766	9,90	58 578	11,21	2 188	3,74
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-9 633	-1,56	-33 508	-6,40	23 875	71,25
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	613 877	100,00	522 410	100,00	91 467	17,51
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	598 893	97,56	520 186	99,57	78 707	15,13
EXCEDENT OU DEFICIT	14 984	2,44	2 223	0,43	12 761	574,04
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE

Annexe

Annexe

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

L'association COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT ESSONNE, fondée le 25 juin 1983, regroupe les clubs Handisport proposant des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap physique et sensoriel (visuel et auditif), au sein du département administratif de l'Essonne.

Elle a pour objet le développement, l'administration, l'organisation et la promotion de la pratique sportive des personnes en situation de handicap physique et sensoriel et notamment les disciplines sportives confiées par l'Etat à la Fédération Française Handisport (FFH) qui a délégué au comité départemental Handisport de l'Essonne l'exécution et la réalisation d'une partie de ses missions et attributions.

Le « COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE », est ainsi un organe déconcentré de la FEDERATION FRANÇAISE HANDISPORT auquel il est affilié.

Le développement de la pratique Handisport en Essonne et les actions de sensibilisation réalisées s'appuient sur un équilibre financier entre prestations de service et financements publics. Les prestations de service sont réalisées auprès des établissements médico-sociaux, des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des structures associatives et des partenaires institutionnels et privés.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs publics soutiennent le développement de la pratique Handisport et les actions de sensibilisation avec notamment :

- Les subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour le fonctionnement général, à savoir le Fond de Développement de la Vie Associative, Impact 2024, l'Handi Savoir Rouler à Vélo, l'Handi Savoir Nager et l'Aisance Aquatique
- Les subventions de l'ANS pour les dispositifs emplois aidés
- La subvention du Conseil Départemental de l'Essonne pour le fonctionnement général
- La subvention de la Fédération Française Handisport en partenariat avec l'ANS dans le cadre du Dispositif de Valorisation Territoriale
- Les subventions cités éducatives de la Préfecture de l'Essonne dans plusieurs communes du département
- La subvention Quartiers d'été de la Préfecture de l'Essonne pour intervenir dans les quartiers prioritaires durant l'été
- Les collectivités territoriales
- La CAF de l'Essonne, pour des actions auprès des centres sociaux
- Des dispositifs territoriaux spécifiques tels que la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en partenariat avec les bailleurs sociaux (TFPB).

Les ressources humaines mises en oeuvre afin de déployer et coordonner les actions du Comité sont les suivantes :

Six salariés à temps plein et un salarié à mi-temps

- 1 conseillère technique départementale et événementiel handisport
- 1 agent de développement de la pratique handisport
- 1 agent de développement Sport santé
- 1 coordinateur sensibilisation et événementiel grand public
- 2 agents de développement sensibilisation et sud Essonne
- 1 agent administratif à temps partiel

Cinq apprentis et un service civique

Des investissements en matériel technique sont aussi effectués pour développer la pratique sportive.

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule (suite)

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 248 983,11 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 14 984,38 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Comité Directeur.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'exercice 2025 est marqué par une augmentation des subventions perçues, en particulier les subventions des partenaires institutionnels et des communes de l'Essonne dédiées au développement de la pratique Handisport sur le territoire et à la mise en Suvre de davantage d'actions de sensibilisation à l'handisport dans la continuité des Jeux Olympiques et Paralympiques.

De nouveaux accords portant sur le financement d'emplois à mi-temps ou le déploiement d'emplois à plein temps ont par ailleurs été conclu avec l'ANS, ayant permis le recrutement d'un agent administratif, parti en fin d'année 2025, mais remplacé début 2026 par une personne issue des collectivités territoriale ayant longuement travaillé auprès du service des sports de la Mairie de Grigny.

Le financement des actions et les contributions au fonctionnement du Comité s'élèvent ainsi à 326424 Euros en 2025, pour un montant de 205193 Euros en 2024.

Le Comité a dû déplorer le décès de sa Présidente, Madame Sandra Engurrand, survenu le 11 décembre 2025 dans sa cinquantième année. Le bureau intérimaire du 30 décembre 2025 a nommé Monsieur Karim Mimouni en qualité de Président.

Enfin, le dépassement du seuil réglementaire de 153000 euros de subventions a conduit à la désignation d'un commissaire aux comptes, conformément aux obligations légales.

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)
2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

L'association applique la comptabilisation des immobilisations par composants.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel et outillage industriels	<i>de 04 à 05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 03 à 04 ans</i>
Matériel de transport	<i>de 04 à 05 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 01 à 03 ans</i>

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Contributions volontaires :

L'association a bénéficié de dons en nature (dons en numéraire) pour un montant global de 57 006 .

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La présentation des comptes annuels a été modifiée par rapport à l'exercice précédent pour tenir compte du cadre réglementaire en vigueur à compter du 01/01/2025, avec le règlement ANC-2022-06 qui introduit des changements significatifs dans la saisie de certaines opérations et la présentation des comptes annuels.

Les postes du bilan et du compte de résultat suivants ne peuvent être comparés d'un exercice à l'autre en raison de la redéfinition contextuelle du résultat exceptionnel :

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions d'exploitation

Ce poste inclut la quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat pour 20057 Euros. Le compte correspondant figurait en 2024 en produit exceptionnel pour un montant de 15476 Euros.

Dons manuels

Ce poste inclut des dons reçus en numéraire pour 57636 Euros. Le compte correspondant figurait en 2024 dans le poste autres produits pour un montant de 15000 Euros

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	211 432	15 561	5 590	221 403
Immobilisations financières				
TOTAL	211 432	15 561	5 590	221 403

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	51 518	11 119		62 637
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	5 216	220	2 212	3 224
Matériel de transport	23 689	19 774		43 463
Matériel de bureau et informatique	11 635	651	3 378	9 110
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	92 058	31 764	5 590	118 434
TOTAL GENERAL (I+II)	92 058	31 764	5 590	118 434

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	74 133	24 167	49 966
Charges constatées d'avance	1 323	1 323	
TOTAL	75 456	25 490	49 966

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	577
TOTAL	577

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers		59 566		59 566
Comptes financiers				
TOTAL		59 566		59 566

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	82 442	2 223		84 665	84 665
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 223	-2 223	14 983		14 984
Dont générosité du public					
Situation nette	84 665		14 983	84 665	99 649
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	69 222		15 078	20 057	64 243
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	153 887		30 062	104 722	163 892
TOTAL dont générosité du public					

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Subventions d'investissement****4.2.1 - Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Fauteuils 2020	<i>Fauteuils</i>	12 528		12 528	
Fauteuils 2022	<i>Fauteuils</i>	3 900			3 900
Fauteuils 2024	<i>Fauteuils</i>	30 000			30 000
Fauteuils 2025	<i>Fauteuils</i>		15 078		15 078
Renault Kangoo 2024	<i>Mat Transp</i>	40 305			40 305
Renault Master 2024	<i>Mat Transp</i>	10 318			10 318
TOTAL		97 051	15 078	12 528	99 601

4.2.2 - Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Fauteuils 2020	<i>Fauteuils</i>	12 528		12 528	
Fauteuils 2022	<i>Fauteuils</i>	2 974	926		3 900
Fauteuils 2024	<i>Fauteuils</i>	5 273	8 566		14 139
Fauteuils 2025	<i>Fauteuils</i>				
Renault Kangoo 2024	<i>Mat Transp</i>	6 754	8 502		15 256
Renault Master 2024	<i>Mat Transp</i>		2 064		2 064
TOTAL		27 529	20 058	12 528	35 359

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.3 - Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	51 133		51 133	
TOTAL II	51 133		51 133	
TOTAL GENERAL (I+II)	51 133		51 133	
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			51 133	

La provision pour risque a été reprise et reclassée en provision pour dépréciation des autres comptes débiteurs par dotation exceptionnelle.

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	22 500	22 500		
Fournisseurs	8 680	8 680		
Dettes fiscales & sociales	45 687	45 687		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 224	8 224		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	85 091	85 091		

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	27 753
Autres dettes	8 224
TOTAL	35 976

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - Notes sur le compte de résultat
5.1 - Concours publics et subventions

Subvention de fonctionnement ~ préfet Ile de France ~ Etat : 3 000,00 Euros
 Contribution financière ~ ANS ~ Groupement d'intérêt public : 121 800,00 Euros
 Aide aux projets ~ Immobilière 3F ~ Autres : 3 000,00 Euros
 Aide de fonctionnement ~ Département Essonne ~ Collectivité territoriale : 23 000,00 Euros
 Aide de fonctionnement ~ FFH ~ CRIFF : 1 062,19 Euros
 Aide aux projets ~ préfet Essonne ~ quartiers 2030 ~ Etat : 114 075,00 Euros
 Aides aux projets ~ Communes ~ Collectivité territoriale : 5 200,00 Euros
 Aide aux projets ~ CAF de L'Essonne : 6 000,00 Euros
 Aides apprentis-service civique ~ Etat : 29 229,93 Euros
 Subvention d'investissement ~ Région IDF ~ Collectivité territoriale : 20 057,36 Euros
 Total Concours publics et subventions : 326 424,48 Euros

5.2 - Analyse du chiffre d'affaires et des ressources

Les ressources propres du Comité s'élèvent à 175 465 Euros. Elles sont composées d'actions de sensibilisation.

5.3 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	51 133
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	51 133
Charges exceptionnelles	60 766
Sur opération de gestion	1 200
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	59 566
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-9 633

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ESSONNE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations**6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	11	
TOTAL	11	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes 2025 figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 000 Euros.